



RECU EN PREFECTURE

Le 16 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00625210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAFF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 14. Plan de soutien au secteur culturel - Subventions à des associations culturelles

Délibération n° 2020/006252

Plan de soutien au secteur culturel

Subventions à des associations culturelles

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	25/11/2020	Favorable unanime

Résumé : Ce rapport a pour objet la mise en œuvre de plusieurs mesures du plan de soutien au secteur culturel. Il concerne, tout particulièrement, le versement de subventions aux associations dans le cadre :

- du Fonds d'aide exceptionnel aux projets artistiques et culturels - 30 projets soutenus pour un montant global de 122 700 €,
- des dispositifs V1 - Soutien à la création, à la diffusion, à l'action culturelle et V2 – Soutien aux événements culturels - 5 projets soutenus pour un montant global de 15 500 €,
- des préfinancements apportés aux associations qui organisent des événements artistiques et culturels au cours du premier semestre 2021, et aux centres de ressources (Le Bastion, Passe-Muraille et Na) - 10 associations préfinancées pour un montant global de 103 300 €.

Compte tenu de l'impact et des conséquences de la crise sanitaire sur les activités, les projets et l'existence même des acteurs culturels du territoire, la Ville de Besançon a décidé de mettre en œuvre un plan de soutien visant :

- à soutenir et relancer, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, la vie artistique et culturelle locale en apportant une aide technique, organisationnelle et financière exceptionnelle aux projets et aux activités,
- à sauvegarder l'emploi artistique, culturel et technique sur le territoire, et, de manière générale,
- à éviter le délitement du tissu associatif et la disparition d'acteurs amateurs ou professionnels.

Pour rappel, en 2020, la Ville de Besançon a déjà apporté un soutien financier aux associations culturelles de son territoire par le biais de ses cinq dispositifs habituels :

- V1 – soutien à la création, à la diffusion ou à l'action culturelle, 34 projets soutenus pour un montant global de 244 700 €,
- V2 – soutien aux événements artistiques et culturels, 18 projets soutenus pour un montant global de 98 300 €,
- V3 – soutien aux pratiques artistiques en amateur, 17 activités soutenues pour un montant global de 54 400 €,
- V4 – soutien à la ressource et à l'accompagnement artistiques et culturels, 16 activités soutenues pour un montant global de 86 500 €,
- V5 – soutien aux écoles de musique de Besançon, 6 écoles soutenues pour un montant global de 77 987 €.

Soit un montant total de 561 887 €.

Ces 5 dispositifs s'inscrivent en complémentarité de divers autres programmes d'accompagnement et de soutien que sont Emergences, les Parcours culturels, le Contrat de Ville, Les Soirées Granvelle et la Fête de la Musique.

Au regard de la crise actuelle, la Ville de Besançon a à la fois décidé de mettre en place un dispositif de soutien exceptionnel et d'adapter les modalités des dispositifs existants pour soutenir les acteurs du secteur culturel.

I. Fonds d'aide exceptionnel aux projets artistiques et culturels

Pour soutenir, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, la vie artistique et culturelle locale, et sauvegarder l'emploi artistique, culturel et technique sur le territoire, la Ville a créé un fonds d'aide exceptionnel aux projets.

Les dossiers devaient être déposés avant le 31 octobre 2020. En fonction de leur nature ou de leur temporalité, certains dossiers ont été redirigés vers un dispositif ou une session mieux adaptés. Ce sont donc, au total, 33 projets qui ont été instruits dans le cadre de ce fonds d'aide exceptionnel par la Direction Action Culturelle.

A partir d'éléments d'appréciation relatifs aux intentions artistiques et/ou culturelles, à la relation au territoire bisontin, aux publics et à la structuration des projets et/ou activités, et, dans le cadre de ce dispositif exceptionnel, à l'impact du projet sur l'emploi artistique et technique sur le territoire, il est proposé de verser 30 subventions à 30 associations pour un montant total de 122 700 €.

ASSOCIATION	PROJET	MONTANT PROPOSE
GRAIN D'PIXEL	Projet Master Class	5 000 €
DUENDE FLAMENCO	Diffusion nouvelle création <i>Les Murmures à l'Oreille</i>	1 700 €
PASSE-MURAILLE	Palente - Orchamps fait son cirque !	15 000 €
LE BASTION	Le Biergarten du Bastion	7 500 €
MUSIQUE VOCALE À L'UNIVERSITÉ	Concert de fin d'année	500 €
GRAVITATION	Zone Optimum de Bonheur à Clairs-Soleils	4°500 €
LE CONTREPOINT	Restitution publique en plein air	1 000 €
LES 2 PORTES	Saison d'expositions à la Galerie	2 000 €
LES TROIS SOEURS	Histoires d'Exils	1 000 €
UPPERTONE	20 ans Emission Riddim	3 500 €
LA GROSSE GALETTE	Rouge Sagan	2 000 €
EX LUMINA	Instant Architect	3 500 €
MJC PALENTE	Storyquiqui ! Une histoire de la musique vue par les petits	4 000 €

FLÉCHIR LE VIDE EN AVANT	Auto-école de déconduite	2 500 €
TRALALÈRE	Stages kids et bain musical	2 000 €
PAGNOZOO	Noël au Haras	10 000 €
UN CHÂTEAU EN ESPAGNE	Projet pour les écoles maternelles et les crèches autour du spectacle <i>Merveille(s)</i>	4 000 €
ROBERT ET MOI	La <i>Classe verte</i> s'invite à l'école	4 000 €
PLUS PROCHE TOUTEFOIS DU RING	Stages théâtre "On refait le monde ! "	3 000 €
DU GOUDRON ET DES PLUMES	Vous prendrez bien un peu de Bitume !	9 200 €
VISUAL PRODUCTION	Comtois, rends-toi !	1 000 €
SANS SUCRE RECORDS	<i>We The People</i> et <i>Effluves</i>	2 500 €
L'AGITEE	Temps Forts	7 000 €
WIRE CONTROL	Horskh - Wire	2 800 €
VALKYRIRA	Intervention <i>Les Vieux enfants</i>	4 500 €
RUBATO	<i>L'Enfant cachée</i>	2 000 €
BRRFTTTT	<i>400 mille litres</i>	2 000 €
ENSEMBLE VESONTIO	Le cours de clavecin de Jean-Sébastien	1 000 €
JUSTE ICI	Œuvre pour les Prés-de-Vaux	10 000 €
CICONIA THÉÂTRE	Atelier du sud et diffusion de spectacle en école	4 000 €
Total		122 700 €

En outre, il est proposé d'apporter **une subvention exceptionnelle de 20 000 € à Culture Action**, centre de professionnalisation des entrepreneurs culturels et artistiques, au titre du conseil et de l'accompagnement que cette structure bisontine apporte aux associations et aux artistes du territoire, notamment aux artistes émergents.

II. Instruction en urgence des dossiers déposés avant le 31 octobre dans le cadre des dispositifs V1 - Soutien à la création, à la diffusion, à l'action culturelle et V2 – Soutien aux événements culturels

Toujours dans un souci d'apporter des réponses rapides et adaptées aux difficultés que rencontrent les acteurs culturels du territoire, il a été proposé d'instruire en urgence les demandes de subvention aux projets 2021 déposées avant le 31 octobre 2020 dans le cadre des dispositifs V1-Soutien à la création, à la diffusion et à l'action culturelle et V2-Soutien aux événements artistiques et culturels.

A/ V1 – Soutien à la création, à la diffusion et à l'action culturelle

7 dossiers ont été déposés avant le 31 octobre dans le cadre du dispositif V1. 3 dossiers nécessitant un traitement en urgence en raison du calendrier des projets et/ou de la situation des structures ont reçu un avis favorable.

A partir d'éléments d'appréciation relatifs aux intentions artistiques et/ou culturelles, à la relation au territoire bisontin, aux publics et à la structuration des projets et/ou activités, il est proposé de verser 3 subventions à 3 associations pour un montant total de 12 000 €.

ASSOCIATION	PROJET	MONTANT PROPOSE
EX LUMINA	Création du spectacle <i>Smoking Sessions</i>	3 000 €
A DEMAIN J'ESPÈRE	Création du spectacle <i>A partir de maintenant, j'avance, je me libère !</i>	4 000 €
OFAM	Création du spectacle <i>Le Cabaret Aquatique</i>	5 000 €
Total		12 000 €

B/ V2-Soutien aux événements artistiques et culturels

8 dossiers ont été déposés avant le 31 octobre dans le cadre du dispositif V2. 2 dossiers nécessitant un traitement en urgence en raison du calendrier des projets et/ou de la situation des structures ont reçu un avis favorable.

A partir d'éléments d'appréciation relatifs aux intentions artistiques et/ou culturelles, à la relation au territoire bisontin, aux publics et à la structuration des projets et/ou activités, il est proposé de verser 2 subventions à 2 associations pour un montant total de 3 500 €.

ASSOCIATION	PROJET	MONTANT PROPOSE
LES DIMANCHES D'AVRIL	Les dimanches d'avril	1 000 €
THEATRE UNIVERSITAIRE DE FRANCHE-COMTE	Festival International des Langues et des Cultures du Monde (FIL)	2 500 €
Total		3 500 €

III. Préfinancements pour 2021

Afin de permettre aux associations qui organisent des événements artistiques et culturels au cours du premier semestre de l'année n+1 et aux associations « centres de ressources » (Le Bastion, Passe-Muraille et Na) d'engager, dès le début de leur exercice comptable, des dépenses relatives à leurs activités auprès de leurs usagers, la Ville de Besançon apporte habituellement à ces associations, en fin d'année n, une avance sur la subvention à recevoir l'année n+1. Le montant de cette avance dont le taux varie selon les années, est calculé sur la base de la subvention reçue l'année n.

Compte tenu de la situation financière des associations et afin de leur apporter une aide en trésorerie, la Ville propose d'apporter les préfinancements suivants :

ASSOCIATIONS	PREFINANCEMENTS PROPOSES
Evénements récurrents 1er semestre 2021	
Association européenne du Festival de Caves	3 300 €
Juste Ici / Bien Urbain	12 000 €
Musiques en Perspectives / Festival Besançon Montfaucon	11 000 €
Na / Jours de Danse	10 500 €
Orgue en Ville	10 000 €
Pas serial s'abstenir / Festival des littératures noires policières et sociales	1 500 €
Boutique du Conte / Paroles nomades	1 000 €
Sous-Total	49 300 €
Associations conventionnées V4	
Bastion	39 000 €
Na	7 500 €
Passe Muraille	7 500 €
Sous-total	54 000 €
TOTAL	103 300 €

Les aides attribuées dans le cadre de ce rapport, pour un montant de 261 500 €, s'ajoutent aux mesures complémentaires du plan de soutien aux acteurs culturels (adhésion au GIP Cafés Cultures, création du fonds d'acquisition d'œuvres) et aux autres mesures déjà prises, notamment l'exonération de 6 mois de loyers pour les artistes et associations locataires de la Ville.

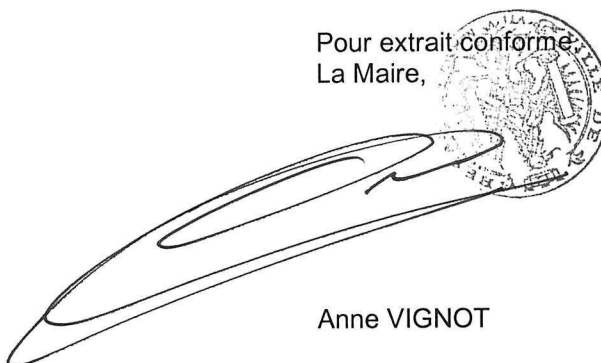
En cas d'accord, la somme totale, soit **261 500 €** sera prélevée de la manière suivante :

- 54 000 € au titre des préfinancements des centres de ressources sur la ligne de crédit **65.33.6574.10039**
- 207 500 € au titre des autres préfinancements, du fonds d'aide exceptionnel, des dispositifs V1 et V2 et du conseil et de l'accompagnement apporté par Culture Action sur la ligne de crédit **65.30.6574.10032**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le versement de 30 subventions à 30 associations pour un montant global de 122 700 € au titre du Fonds d'Aide Exceptionnel aux projets artistiques et culturels,
- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 20 000 € à Culture Action au titre du conseil et de l'accompagnement que cette structure apporte aux associations et aux artistes du territoire,
- se prononce favorablement sur le versement de 3 subventions à 3 associations pour un montant global de 12 000 € au titre du dispositif V1-Soutien à la création, à la diffusion et à l'action culturelle,
- se prononce favorablement sur le versement de 2 subventions à 2 associations pour un montant global de 3 500 € au titre du dispositif V2-Soutien aux événements artistiques et culturels,
- se prononce favorablement sur le versement de 10 subventions à 10 associations pour un montant global de 103 300 € au titre des préfinancements 2021 de projets artistiques et culturels,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention triennale 2019-2021 de l'association Le Bastion à intervenir.

Pour extrait conforme
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Entre :

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2020, d'une part

Et :

L'association Le Bastion, dont le siège est situé 16 avenue Arthur Gaulard à Besançon, représentée par son Président, Monsieur Yann MOREL, d'autre part.

Préambule

Compte tenu de l'impact et des conséquences de la crise sanitaire sur les activités, les projets et l'existence même des acteurs culturels du territoire, la Ville de Besançon a décidé de mettre en œuvre un plan de soutien visant :

- à soutenir et relancer, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, la vie artistique et culturelle locale en apportant une aide technique, organisationnelle et financière exceptionnelle aux projets et aux activités,
- à sauvegarder l'emploi artistique, culturel et technique sur le territoire, et, de manière générale,
- à éviter le délitement du tissu associatif et la disparition d'acteurs amateurs ou professionnels.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Le présent avenant modifie l'article 3.1 « engagements de la Ville – moyens financiers » de la convention d'objectifs 2019-2021 du 18 avril 2019 entre Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et Le Bastion.

Article 2 - Modification de l'article 3.1 de la convention

Il est ajouté le paragraphe suivant :

« Dans le cadre du Plan de soutien au secteur culturel, la Ville de Besançon s'engage à verser à l'association, sur l'exercice 2020 :

- un préfinancement correspondant à 50% de la subvention 2021 en fonctionnement telle que définie dans cet article 3.1 soit 39 000 €,
- une subvention au projet « Le Biergarten du Bastion » de 7 500 € dans le cadre du Fonds d'aide exceptionnel aux projets.

Le montant total de 46 500 € sera versé à la signature du présent avenant.»

Article 3 - Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention du 18 avril 2019 restent inchangées.

Fait en deux exemplaires, à le

Pour le Bastion,

Pour la Ville de Besançon,
Pour la Maire, par délégation

Yann MOREL
Président

Aline CHASSAGNE
Adjointe à la Culture

ANNEXE